

Délibérations
Commission paritaire de branche
Formation professionnelle
Réunion du 14 décembre 2023

Étaient présents :

Pour l'AMAFI

Mme. Isabelle Cocquart
M. Alain le Bohec
M. Jean-Bernard Laumet

Pour les Organisations syndicales

CFTC-MF : Loubna Daoudi
SPI-MT : Isabelle Longo
CFDT Bourse : Nathalie Berthet
CGC-MF : Gonzague Guez

Président de séance : M. Jean-Bernard Laumet

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Participaient également : Mmes Jeanne Auriac (AMAFI)
Sabine FAIST (OPCO Atlas)

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la Commissions paritaire du 23 octobre 2023
- II. Point d'actualité par l'OPCO Atlas dont état des engagements à fin novembre 2023
- III. Plan d'actions 24 :
 1. Décisions sur les vidéos 24 :
 - a. *Thèmes des vidéos du Pr SPOT ;*
 - b. *Métiers Success story.*
 2. Critères de prises en charge tous dispositifs hors cout-contrat d'apprentissage (NPEC)
- IV. Point sur la co-certification cybersécurité
- V. Rappel calendrier CPF 2024
- VI. Questions diverses

I. Validation du Compte rendu de la Commission paritaire du 23 octobre 2023

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la Commission paritaire du 23 octobre 2023 est validé.

II. Point d'actualité par l'OPCO Atlas dont état des engagements à fin novembre 2023

Pas de délibération sur ce point.

III. Plan d'actions 2024

1. Décisions sur les vidéos 24

a. Thèmes des vidéos du Pr SPOT

Les métiers des Risques et du Middle office sont validés par l'ensemble des membres de la Commission comme thèmes des vidéos du Pr SPOT 2024.

b. Métiers Success Story

La Commission a décidé que les vidéos métiers Success story porteront sur les métiers suivants :

- Fiscaliste ;
- Gestionnaire back office : en privilégiant, en fonction des candidats trouvés, le domaine du règlement-livraison, celui des OST, ou les deux dans une interview croisée.

2. Critères de prises en charge tous dispositifs hors cout-contrat d'apprentissage (NPEC)

Sur l'alternance et les dispositifs autres que le PDC - 50 :

Il est décidé de conserver les mêmes critères que pour 2023.

Sur le PDC - 50 :

- Il est décidé d'étendre les domaines de formation pris en charge en ajoutant :
 - o la DDA, l'anglais financier, le français langue étrangère, et les nouvelles obligations de formation issues des réglementations bancaires et financières (DORA par exemple).
- Il est également décidé de modifier les plafonds de la manière suivante :
 - o 5.500 € pour les entreprises de – de 11 salariés ;
 - o 7.000 € pour les entreprises de 11 salariés à 49 salariés ;
 - o Campus Atlas : enveloppe dédiée de 2.000 € pour les entreprises moins de 50 salariés.

Ces différentes décisions sont reprises dans les tableaux suivants :

Alternance et dispositifs hors PDC - 50 :

Dispositifs éligibles à la péréquation	Contrats de professionnalisation	Forfait de 12 €/heure => Formations diplômantes, certifiantes, qualifiantes CCN Forfait de 20 €/heure => public prioritaire, Personnes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travail Handicapé (RQTH)
	Forfait AFEST	Forfait de 500 € par contrat
	Pro- A	Forfait de 9,15 €/heure dans la limite de 410h
	Contrats d'apprentissage	Coût contrat
	Frais annexes contrats d'apprentissage	Base forfait frais annexes décidés par le CA appliquée aux contrats d'apprentissage – 3 € par repas et 6 € si hébergement
	Frais de premiers équipements apprentissage	Forfait de 500 €/apprenti
Dispositifs non éligibles à la péréquation	Formation tuteur et maître d'apprentissage– CPRO & CAPP	Forfait de 15 €/heure dans la limite de 40h (durée minimum 7h)
	Aide à la fonction tutorale (AFT) - CPRO	<ul style="list-style-type: none"> Tuteur moins de 45 ans : 230 €/mois dans la limite de 6 mois Tuteur Senior > 45 ans ou s'il suit un jeune de moins de 26 ans = 345 €/mois dans la limite de 6 mois
	Aide de la fonction maître d'apprentissage (AFMA) - CAPP	<ul style="list-style-type: none"> 230 €/mois dans la limite de 6 mois

PDC - 50 :

	- 11 salariés	11 à 49 salariés
Plafond annuel/ entreprise*	5.500 €	7.000 €
AFEST	20 € / h. dans la limite de 150 heures maximum de formation <i>Prise en charge dans la limite du plafond annuel</i>	
VAE / Bilan de compétences	OUI <i>Prise en charge dans la limite du plafond annuel</i>	
Reste à charge dispositifs : CPF, contrat de professionnalisation, Pro-A...	OUI <i>Prise en charge dans la limite du plafond annuel</i>	
Campus ATLAS (plafond annuel)	2.000 €	

Domaines de formations finançables sur le PDC - 50 :

- Formations réglementaires dans le secteur des activités de marchés financiers et de la banque de marché (par exemple CSDR, EMIR, VOLCKER, SFTR, Abus de Marché, LCB-FT, MIF2, lutte contre la corruption, DCI, DDA...), ainsi que les nouvelles obligations de formation résultant de réglementations en cours ou à venir (DORA ou finance durable par exemple)
- Formations métiers intermédiation et conseil en investissement ; IOBSP, IAS, CIF
- Finance (produits financiers, y compris immobiliers, gestion de patrimoine ou de portefeuille, analyse financière, back-office ...)
- Contrôle, conformité et risques
- Droit bancaire et financier
- Fiscalité
- Comptabilité et contrôle de gestion
- Anglais financier
- Français langue étrangère

IV. Point sur la co-certification cybersécurité

La Commission paritaire a décidé de ne pas se positionner en co-certificatrice. Il est toutefois demandé à l'OPCO de vérifier s'il serait possible pour la branche de marquer sa reconnaissance de la qualité de cette certification (après revue de son contenu pédagogique).

Ce dernier point sera examiné lors d'une prochaine réunion de la Commission paritaire.

V. Rappel calendrier CPF 2024

Il est décidé de modifier la date du 24 juin 2024, prévue dans le calendrier des Commission paritaire formation, compte tenu de son échéance trop rapprochée par rapport au calendrier prévisionnel de France Compétences.

Des nouvelles dates de réunion, avant le 24 juin, seront proposées aux membres qui décideront de la date définitive.

VI. Questions diverses

Pas de délibération sur ce point.

Fait à Paris, le 14 décembre 2023

Signatures :

<p>Association française des marchés financiers (AMAFI) Jean-Bernard Laumet</p> 	<p>CFDT Bourse Nathalie Berthet</p> 
<p>CFTC-MF Loubna Daoudi</p> 	<p>CGC-MF Gonzague Guez</p> 
<p>SPI-MT Isabelle Longo</p> 	

000